



NHR ORGANIC OILS
24 CHATHAM PLACE, BRIGHTON, BN1 3TN, UK
+44 (0)1273 746505 info@nhrorganicoils.com www.nhrorganicoils.com

Safety Data Sheet

Organic Buchu Essential Oil

(*Agathosma betulina*)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

HUILE ESSENTIELLE DE BUCCHU BIOLOGIQUE AFRIQUE DU SUD

Numéro CAS TSCA: 68650-46-4
Numéro CAS EINECS: 84649-93-4
Numéro EINECS: 283-474-3

Numéro FEMA: 2169
Numéro CoE: 85
Numéro FDA: 172.510

Nom botanique : **Agathosma betulina (P.J. Bergius) Pillans (syn: Barosma betulina (P.J. Bergius) Bart. & H.L. Wendl.)**
Nom INCI : **BAROSMA BETULINA LEAF OIL**
Qualité : **100% pure et naturelle**
REACH : **Exempté car importation < 1t / an / entité légale**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Substance parfumante et/ou aromatisante

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : NHR Organic Oils
24 Chatham Place
Brighton BN1 3TN UK
Tél: 0044 01273 746505
Web : www.nhrorganicoils.com
Email : info@nhrorganicoils.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59
(Ce numéro donne accès à la liste des centres anti-poisons et à leur numéro de téléphone.)
Site internet : <http://www.centres-antipoison.net>

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Classification GHS :

(Législation CLP)

AH1 Danger par aspiration 1
EHA1 Dangers pour le milieu aquatique - aiguë 1

EHC1 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 1
 SCI2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
 SS1 Sensibilisation cutanée 1

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 - Provoque une irritation cutanée.
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Elements d'étiquetage

Classification GHS :

(LégislationCLP)

Mention d'avertissement : DANGER

AH1 Danger par aspiration 1
 EHA1 Dangers pour le milieu aquatique - aiguë 1
 EHC1 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 1
 SCI2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
 SS1 Sensibilisation cutanée 1

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 - Provoque une irritation cutanée.
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
 P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations applicables



2.3. Autres dangers

Contient d-Limonene, d,l-Isomenthone, Menthone, Myrcene, alpha-Pinene

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Matière	C.A.S	EINECS	Symbole danger	%
d-Limonene	5989-27-5	227-813-5	AH1, EHA1, EHC1, FL3, SCI2, SS1B - H226, H304, H315, H317, H400, H410	35.00
d,l-Isomenthone	491-07-6	207-727-4	SCI2, SS1B - H315, H317	30.00
(+/-)-Pulegone	15932-80-6	240-070-1	ATO4 - H302	10.00
Menthone	10458-14-7	233-944-9	SCI2, SS1B - H315, H317	10.00
Eucalyptol (Cinéole-1.8)	470-82-6	207-431-5	FL3, SS1B - H226, H317	4.00
Myrcene	123-35-3	204-622-5	AH1, EDI2, EHA1, EHC2, FL3, SCI2 - H226, H304, H315, H319, H400, H411	4.00

alpha-Pinene	80-56-8	201-291-9	AH1, ATO4, EHA1, EHC1, FL3, SCI2, SS1B - H226, H302, H304, H315, H317, H400, H410	4.00
Trans-beta-ocimene	13877-91-3	237-641-2	AH1, EHA1, EHC2, FL3, SCI2 - H226, H304, H315, H400, H411	3.00

3.2. Mélanges

NON CONCERNE

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.

Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion

oculaire type Dacryosérum. Si trouble consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, et ne pas faire vomir, sauf indication contraire émanant du personnel médical.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'hinalation excessive: Transporter la personne à l'air frais et s'assurer d'une bonne circulation d'air. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Vêtements souillés : Retirer les vêtements souillés et ne les réutiliser qu'après décontamination.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés : CO2, poudre d'extinction ou extincteur à mousse.

Moyens d'extinction contre-indiqués : jet d'eau direct

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable.

Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

6. MESURES EN CAS D'ECOULEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

6.4. Référence à d'autres sections

NON CONCERNE

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Refermer les emballages après utilisation.
Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- A l'abri de source de chaleur, rayons directs du soleil

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec savon doux et de l'eau avant de manger, boire, de fumer et avant de quitter le travail.

8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

8.1. Paramètres de contrôle

NON CONCERNE

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons.

Equipements de protection individuelle :

- Protection des mains : Porter des gants en nitrile.
- Protection des yeux : Porter des lunettes de protection.
- Protection respiratoire : Porter un masque de protection.
- Ingestion : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

Texture : Liquide
Couleur : [Jaune pâle ; Légèrement verdâtre]
Odeur : Puissante, caractéristique

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Constituants principaux :	Limonène (15 à 35%), Isomenthone (10 à 30%), Diosphénols (15 à 30%), Pulégone (< 10%), Menthone (< 10%)
Pouvoir rotatoire à 20°C (°) :	[-30 ; 0]
Densité relative à 20°C :	[0.890 ; 0.960]
Indice de réfraction à 20°C :	[1.460 ; 1.490]
Point éclair (°C) :	[+61 ; +70]

9.3 Autres informations

DLUO : 4 ans à partir de la date de production

10. STABILITE ET REACTIVITE**10.1. Réactivité**

NON CONCERNE

10.2. Stabilité chimique

NON CONCERNE

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

NON CONCERNE

10.4. Conditions à éviter

NON CONCERNE

10.5. Matières incompatibles

NON CONCERNE

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations Toxicité Aigue :**

- **Orale**

2 105,80 (Déterminée)

- **Inhalation**

Non Déterminée

- **Cutanée**

Matière non classée

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

PAS D'INFORMATION

12.3. Potentiel de bioaccumulation

PAS D'INFORMATION

12.4. Mobilité dans le sol

PAS D'INFORMATION

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PAS D'INFORMATION

12.6. Autres effets néfastes

PAS D'INFORMATION

13. ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légagles

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

ADR:



IMDG:



IATA:



14.1. Numéro ONU

ADR : 3082
IMDG:3082
IATA :3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Alpha-pinène, d-Limonène)
IMDG:MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Alpha-pinène, d-Limonène)
IATA :MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Alpha-pinène, d-Limonène)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9
IMDG:9
IATA :9

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III
IMDG:III
IATA :III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : matière de type polluant marin

Polluant(s) marin(s) : **Alpha-pinène, d-Limonène**

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

NON CONCERNE

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

NON CONCERNE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

NON CONCERNE

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Liste des points modifiés : 2.2 2.3 3.1 6.1 9.2